Quinzième Année. -- N° 143 — 20 Centimes le N°. — Jeudi, 16 Décembre 1875.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8

MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25	5h40
Mercuès	5 26	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 matin	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53
PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 4

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	
BORDEAUX..... — .		10 30	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h54
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 18
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 29
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 16 Décembre 1875

Paris, 14 Décembre, 7 h. soir.

Le résultat du scrutin est proclamé à 6 heures et demie.

Un candidat de la liste des gauches a été seul élu.

M. Fourcand.

* * *

Versailles, 15 décembre, 7 h. 30 soir.

Dix-huit sénateurs de la liste gauche ont été nommés.

MM. Carnot,
Général de Charon,
Carbon,
Crémieux,
de Douhet,
Gouin,
Lanfrey,
Lepetit,
Général Leteiller-Valazé,
Littré,
de Lorgeril,
Morin,
Rampont,
de Saisy,
Scherer,
Scheurer-Kestner,
Testelin,
de Tocqueville.

Si les bonapartistes et une partie de l'extrême droite ont abandonné la droite pour voter avec leurs adversaires les plus implacables, nous n'en continuons pas moins à penser, pour notre compte, que les choix faits par la représentation nationale n'ont rien de dangereux et d'inquiétant. Le centre gauche a une très grande majorité dans la liste des élus, et c'est la faute du centre droit et de la droite modérée s'ils n'ont pas une part au moins égale qui leur a été offerte et qu'ils ont refusée.

Les 75 sénateurs à vie auraient pu être recrutés parmi les constitutionnels de toute nuance, mais l'exclusivisme du centre droit a assuré le triomphe des constitutionnels de gauche.

Il est à désirer que la leçon profite, et nous avons la conviction, d'après nos renseignements, qu'elle profitera. On comprendra, et déjà on comprend, dans les rangs constitutionnels de droite, qu'il faut appliquer à la politique présente cet esprit de transaction et de modération du 25 février, dont on a eu le plus grand tort de s'écarter.

Le *Journal de Paris* confirme en ces termes, les informations ministérielles que nous avons données avant-hier :

On affirme qu'il n'y a absolument rien de vrai dans le bruit qui a couru de la démission de M. le vice-président du conseil.

M. Buffet estime que l'Assemblée, depuis le vote de la loi électorale, est moralement dissoute, que par conséquent le cabinet n'a pas besoin d'avoir la confiance de la majorité et qu'il lui suffit d'avoir celle du président de la République.

Après les élections, la situation sera différente. Si le ministère n'avait pas la confiance des nouvelles Chambres, il se retirerait immédiatement.

Le *Moniteur universel* contient, de son côté, ce qui suit :

Les journaux bonapartistes sont très-mélancoliques en ce moment. Ils flairent la retraite de M. Buffet et ils l'adjurent de ne pas donner suite aux idées qu'on prête en ce moment dans les cercles parlementaires, à M. le vice-président du conseil. On n'est pas plus ingénieux que ces journaux. Mais il leur était bien facile d'épargner à M. Buffet le mécompte qui menace de provoquer sa retraite : c'était d'obtenir du groupe de l'appel au peuple qu'il portât, d'accord avec la droite, M. Buffet au Sénat. Or, cette mince concession, les bonapartistes l'ont-ils faite? Non. Après mûre délibération du groupe de l'appel au peuple, il a été décidé que le nom de M. Buffet serait rayé des listes sénatoriales, en sorte que M. le vice-président du conseil s'est trouvé en minorité, non par le fait des orléanistes, mais par le fait des bonapartistes et des chevau-légers, pour lesquels le ministère s'est compromis comme à plaisir et systématiquement depuis six mois. Voilà la situation, M. Naquet, M. Rouher, M. de la Rochette, n'ont pas voté pour M. le vice-président du conseil, et c'est l'abstention des groupes commandés par ces trois chefs, qui a occasionné l'insuccès de l'honorable ministre.

Les esprits impartiaux et sages seront unanimes, en présence de ce qui se passe, pour exprimer l'avis qu'il eût été préférale de renoncer plus tôt à l'alliance des chevau-légers et des bonapartistes, lesquels sont aussi révolutionnaires, si ce n'est plus que les radicaux les plus extrêmes. Heureusement que la Constitution du 25 février reste debout, avec un chef de l'Etat, auquel ni M. Thiers, ni M. Rouher ne sauraient toucher. Mais il est incontestable que la politique du Gouvernement aux prochaines élections est appelée à faire son profit des incidents du jour, et qu'il n'y aura plus personne pour qualifier de conservateurs les candidats estampillés par M. le président du comité de comptabilité.

Nous continuons à faire connaître les appréciations des journaux.

Paris-Journal, malgré ses tendances bonapartistes, se montre froissé contre le groupe de l'appel du peuple, effaçant le nom de M. Buffet pendant deux jours, et allant lui offrir de le soutenir le troisième jour.

On lit dans le *Journal de Paris :*

On raconte que M. Leprovost de Launay, au nom des bonapartistes, a rendu visite à M. le vice-président du conseil. Il lui a demandé pourquoi il s'était retiré de la liste des candidats au moment même où les bonapartistes allaient le nommer sénateur.

— C'est justement pour cela que je me suis retiré, lui aurait répondu M. Buffet. Il ne me convenait pas d'être votre prisonnier.

— Mais vous n'auriez pas été notre prisonnier, a répondu M. Leprovost de Launay.

— Pardon, monsieur, chacun apprécie à sa façon ces sortes de questions.

L'entretien en serait resté là.

L'article suivant est également extrait du *Journal de Paris* :

Les bonapartistes et certains hommes de l'extrême droite ne font pas mystère des motifs ou, pour mieux dire, du motif qui les a poussés à voter avec la gauche dans les crutins qui ont eu lieu pour l'élection des sénateurs. Ce motif c'est la haine ardente que les uns et les autres portent aux orléanistes. Il ont voulu satisfaire cette haine n'importe par quel moyen, de même que ceux que la soif dévore se jettent sur la première eau qu'ils rencontrent, sans se soucier de sa pureté. Ils absorbent cette eau quelque troublée qu'elle soit, n'importe ; ils ont satisfait leur soif. Les bonapartistes et les gens de l'extrême droite ont livré à la gauche la porte du Sénat. C'est une mauvaise action au point de vue conservateur, ils le savent bien. Mais n'importe, ils ont momentanément satisfait la haine qui les dévore, ils sont contents.

Quant aux conséquences que leur mauvaise action pourrait entraîner, ils ne paraissent pas s'en préoccuper. Et pourtant, si la gauche a la majorité dans le futur Sénat, il est clair que ni les bonapartistes, ni les gens de l'extrême droite n'auront lieu de s'en féliciter. Supposons pour un instant que la gauche ait la majorité, non pas seulement dans le Sénat, mais aussi dans la Chambre des députés ; est-ce que les bonapartistes pourraient continuer d'écrire, ce qu'ils écrivent, à propager ce qu'ils propagent? S'imaginent-ils qu'un ministre de l'intérieur tel que M. Barthélemy Saint-Hilaire, par exemple, se montrerait pour eux plus tendre ou plus indulgent que M. Buffet ? Il nous est difficile d'apercevoir quel profit ou quel avantage les bonapartistes pourront bien retirer de la faute qu'ils ont commise en livrant le Sénat à la gauche.

Quant aux gens de l'extrême droite, ils prennent soin de nous expliquer que s'ils se sont entendus avec toutes les gauches pour faire rentrer quelques-uns des leurs au Sénat, c'est qu'ils ont voulu se venger de ce que le centre droit « a fait la République contre le Roi et les royalistes. » C'est une explication comme une autre. Lorsque, sous la seconde République, certains hommes de l'extrême droite s'alliaient avec l'extrême gauche et avec le parti de l'Elysée et contribuaient ainsi, dans le vote sur la fameuse proposition des questeurs, à préparer les voies à l'Empire, ils poursuivaient sans doute aussi, contre le centre droit, la satisfaction de quelque injure imaginaire. On leur disait bien alors, « l'Empire est fait. » Mais ils savaient que l'Empire leur réservait quelques compensations, c'était d'abord le Sénat, le Sénat impérial, avec trente mille francs d'appointements, sans compter les charges de cour, pour lesquelles il se sentait une vocation naturelle. Par conséquent, chaque fois que certains hommes de l'extrême droite se sont donnés le plaisir de tirer vengeance du centre droit on peut dire qu'ils se sont arrangés de façon à ce qu'il y eût quelque profit attaché à la satisfaction de la vengeance même. Trente mille francs sous l'empire, douze mille francs sous la République : la vengeance est douce à ces conditions.

On lit dans le *Moniteur universel :*

Les mêmes raisons qui nous ont fait regretter l'attitude prise par les membres du centre droit dans la préparation des listes sénatoriales, nous font aujourd'hui vivement déplorer les dispositions dont se montrent animés les membres de la gauche.

Pour nous, l'élection des sénateurs par l'Assemblée ne devait se faire que sur le terrain constitutionnel très-nettement délimité par les divers éléments de la majorité du 25 février.

Or, il est évident que cette élection se poursuit de plus en plus en dehors de ces divers éléments.

Son succès repose, en effet, sur une alliance des gauches avec le groupe de l'appel au peuple et celui de l'extrême droite, à l'exclusion de ceux-là mêmes qui, dans le centre droit, ont formé l'appoint de la majorité du 24 février, et l'on ne peut plus se faire illusion sur les sentiments des bonapartistes et des légitimistes à l'égard de la Constitution.

Par la bouche de M. de Cassagnac, le parti de l'Appel au peuple a dit toute sa pensée sur la Constitution.

L'Empire, a dit l'orateur de Belleville, reviendra quand le peuple le voudra, parce que pour lui « les lois sont écrites sur le sable, et lorsqu'il en a assez, il les efface avec son large pied. »

Au lendemain de ces audacieuses attaques contre la Constitution, nous eussions voulu que M. le vice-président du conseil fît entendre contre elles, du haut de la tribune, le blâme qu'elles appelaient et que le pays attendait. L'occasion s'offrait belle à lui qui s'était déclaré l'ennemi du radicalisme, de le poursuivre dans les promesses radicales du bonapartisme.

Peut-être, si l'on eût écouté ce conseil, les complications en face desquelles se trouve aujourd'hui M. Buffet ne fussent point nées.

Aujourd'hui, c'est M. de la Rochette, sénateur élu par les gauches, qui qualifie d'*acte coupable* le vote de la Constitution, qui a institué le Sénat.

En présence de ces attaques venues et des bonapartistes et des légitimistes, nous disons aux républicains qu'ils entrent à leur tour dans une voie mauvaise et qu'en désertant, après le centre droit, le terrain du 25 février, pour se faire des alliés de ceux contre lesquels il a été créé, ils s'exposent à jouer sous peu un rôle de dupes.

On ne saurait en vain attaquer ou laisser attaquer devant le pays cette Constitution, qui a ramené la confiance dans les esprits comme dans les affaires.

Le pays se soucie peu de tous ces calculs d'ambitions et de passions qui s'agitent dans l'arène parlementaire ; il voit plus haut et plus loin. Il veut la stabilité dans la prospérité. Calme et réfléchi, il sait qu'il ne peut l'attendre ni de la réaction, ni du radicalisme ; il est aujourd'hui essentiellement *conservateur progressiste*.

Pour le pays, — que tous y songent bien, — la Constitution est la forteresse qui doit le protéger ; il s'est promptement groupé autour du Maréchal, auquel la garde en a été confiée.

On lit dans le *Journal des Débats :*

Les gauches ont tenu l'engagement qu'elles avaient pris envers l'extrême droite ; elles ont voté avec ensemble pour les nouveaux alliés qui ont abandonné l'ancienne majorité afin de venir renforcer la nouvelle de leurs voix. Les journaux du centre droit ne peuvent se consoler d'une défection qu'ils n'avaient pas prévue. Nous comptions sur la discipline ! s'écrient-ils ; mais du moment qu'il n'y a plus de discipline, notre espoir, notre certitude s'évanouit ; nous ne retrouverons plus « cette supériorité du nombre » sur laquelle étaient fondés tous nos projets.

Pauvre centre droit, hier encore si arrogant, aujourd'hui si triste, si humble, si abattu ! Il était sûr du succès, à la condition que la concorde la plus parfaite se maintiendrait constamment entre des rivaux

d'ambition et de fortune, et que les sacrifiés s'immoleraient sans regret comme sans arrière-pensée à leurs émules plus heureux. Ah! certes, la discipline est une belle chose, mais elle ne dure que lorsqu'elle repose sur l'unité des vues et des intérêts. Le centre droit avait oublié de faire entrer dans ses calculs les prétentions blessées, les scrupules légitimes, les convictions sincères : de là ses malheurs et cet écrasement si complet, si inattendu!

On avait réservé aux gauches cinq ou six siéges sénatoriaux à peine, puisque sur les treize que les coalisés des droites ne s'étaient pas libéralement attribués, la moitié à peu près devait appartenir à des membres pris en dehors de l'Assemblée. Eh bien! la situation est retournée, et le centre droit reçoit tout juste la portion mesquine qu'il nous avait jetée avec le dédain de la force et l'ironie de la ruse, fière de ses propres artifices. Jamais la fable du renard pris au piége n'avait reçu une plus éclatante confirmation. Il faudrait que nous eussions une charité vraiment héroïque pour déplorer l'infortune d'un parti tombé dans un fossé qu'il avait creusé afin de nous y pousser nous-mêmes.

On lit dans l'*Univers* :

C'est au concours des membres de l'extrême droite que les gauches doivent leur incontestable succès. Quelque estime que nous professions pour M. de La Rochette, désigné comme l'auteur principal de cet accord et pour ceux de ses collègues qui ont cru pouvoir le suivre, nous ne saurions approuver une telle attitude.

» Assurément, nous ne la rapportons à aucun calcul personnel ; les députés dont il s'agit sont au-dessus d'un semblable soupçon ; nous y voyons ce que tout le monde y a vu et ceux qu'eux-mêmes du reste proclament très-haut, la préoccupation de faire échec aux membres du centre droit qui se sont, jadis, le plus scandaleusement opposés au rétablissement de la monarchie. Mais, si nous ne pouvons blâmer ce dessein chez les royalistes aussi éprouvés que M. de La Rochette et ses collègues, il faut dire qu'ils ont adopté dans ce but une tactique dont le caractère ne saurait obtenir la même approbation.

» En effet, quel que soit le résultat définitif, pour l'extrême droite, de ce singulier accord, il aura certainement pour conséquence d'introduire au Sénat, d'une part des républicains du centre gauche à peine moins orléanistes que les monarchistes du centre droit, d'autre part de vrais républicains de gauche qui seront, au Sénat, les adversaires acharnés de la cause catholique. C'est donc une très-lourde responsabilité que prennent en cette rencontre les membres de l'extrême droite dont le concours assure ce bénéfice aux gauches. A aucun degré, nous n'aurions voulu l'assumer, et nous regrettons, pour les députés en cause, qu'ils aient cru pouvoir la partager.

On lit dans la *Gazette de France* :

Les gauches n'ont jamais disposé que de 312 voix. Ce n'était pas suffisant pour faire passer une liste.

Elles ont dû chercher des alliés. Le groupe Rouher, qui avait un intérêt de parti évident à empêcher les droites de réussir, a apporté 22 votants, en posant pour condition toutefois qu'on rayât impitoyablement les noms de MM. Jules Favre et Limpérani. Cela faisait un total de 334 voix ; mais, comme en votant, les bonapartistes augmentaient le chiffre de la majorité à obtenir, il fallait, pour être maître de la situation, un autre allié apportant au moins 12 voix. Où le trouver ?

Les radicaux offraient à tous les groupes autant de sièges qu'on leur apporterait de votes. Ils ont pensé d'abord que M. d'Audiffret entraînerait le centre droit dans cette coalition, ils comptaient sur la séduction du nombre des sièges proposés. Le centre droit a résisté ; il est resté avec les conservateurs et avec les catholiques. Les radicaux avaient espéré être plus heureux du côté du groupe Lavergne. Ce groupe, après de nombreuses discussions, a déclaré vouloir restir uni aux droites.

MM. Thiers, Gambetta et Rouher, étroitement unis dans cette campagne, commençaient à être découragés : leur plan échouait ; le succès des conservateurs était certain. La liste composée par les groupes de droite eux-mêmes allait passer rapidement ; ils voyaient déjà la France conservatrice et catholique reprendre courage et aller aux élections sous le bénéfice de cette démonstration de l'Assemblée.

Les partis républicains et les bonapartistes unis comprenaient qu'ils échoueraient dans les plus tristes conditions pour eux, car leur alliance contre l'union conservatrice serait connue de tous.

Tout marchait donc pour le mieux des intérêts conservateurs, lorsque l'on annonça que dix-sept membres de l'extrême droite avaient consenti, moyennant dix-sept sièges, à faire l'appoint des coalisés de gauche.

On a vu avec quelle énergie M. de La Rochejaquelin, Bois-Boissel, Paulin Gillon, Vinols ont protesté contre l'usage qne l'on s'était permis de faire de leur nom. Mais en défalquant les six qui protestaient il restait encore onze à douze adhérents, et cela suffisait.

En effet, 312 républicains ou radicaux, 22 bonapartistes, et 12 membres d'extrême droite, constituaient une majorité de 346 voix. C'était tout ce qu'il fallait.

Les droites qui n'avaient plus que 336 voix étaient vaincues ; les 12 voix qui allaient à la gauche les condamnaient à une minorité quotidienne.

Nous entrons dans ces détails parce qu'ils font comprendre les scrutins et apprécier les tableaux que nous publions.

C'est la clef du vote.

Rien n'est plus facile que de saisir le mouvement des scrutins si l'on tient compte de la classification que nous donnons plus haut et qui est de la plus parfaite exactitude.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 13 décembre.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Les deux heures qu'a duré le dépouillement du scrutin ont été consacrées, en séance, à la discussion d'un amendement des députés de la Charente tendant à la suppression de l'exercice des bouilleurs de crû. Les députés de la Charente, qui ont dans le débat un intérêt électoral très évident, ont reçu de M. Bocher un concours désintéressé autant qu'habile et énergique. M. Léon Say, ministre des finances, avait à défendre les intérêts du Trésor ; il s'agit de millions! M. le ministre des finances préférerait très sagement la diminution des droits, ce dont tout le monde bénéficierait, à la suppression d'un système qui est une des armes les plus efficaces de la Régie. Par-dessus tout, il faut considérer la nécessité de maintenir l'équilibre du budget, en conservant la source des excédants qui ont permis de l'atteindre. « Vous avez, a dit M. le ministre des finances dans une péroraison heureuse et opportune qui a provoqué les applaudissements des amis de la Constitution, vous avez fondé un gouvernement, la République. Pour la faire aimer, il faut lui donner un budget en équilibre, et vos successeurs auraient le droit de vous faire de graves reproches si vous manquiez à ce devoir. »

M. Léon Say a été vivement applaudi, mais l'amendement des députés des Charentes n'en a pas moins été adopté. Nous sommes si près des élections! Les Chambres prochaines se retrouveront en face du discours de M. le ministre des finances, et ses conseils, dont la portée ne se limite point à l'heure présente, ne seront pas perdus. On les retrouvera, ainsi que les indications qu'il a données pour l'avenir, quand il s'agira de combler le trou qui vient d'être fait un peu précipitamment dans le budget.

La question des bouilleurs de crû n'avait pour nous, dans le Lot, qu'un intérêt très médiocre. Nos vins n'ayant pas besoin d'être alcoolisés, c'est aux départements qui ont besoin d'une forte alcoolisation pour leurs vins que profitera la suppression de l'exercice. A ce point de vue, nous aurions préféré que l'exercice fût maintenu, d'autant plus que le Trésor va perdre un grand nombre de millions qu'il faudra retrouver autre part.

Chronique locale

et méridionale.

L'exercice sur les bouilleurs de crû est aboli! L'Assemblée nationale ayant adopté l'amendement de M. Ganivet ainsi conçu :

Art. 1er. — Les propriétaires qui distillent les vins, marcs, cidres, prunes et cerises provenant exclusivement de leurs récoltes sont dispensés de toute déclaration préalable et ils sont affranchis de l'exercice,

Le département du Lot ne compte qu'un tout petit nombre de bouilleurs de crû, et il figure presque au dernier rang sur la liste des départements qui étaient atteints par l'exercice. Néanmoins, le maintien de la loi de 1872, qui soumettait les bouilleurs de crû à l'exercice eût été préférable pour nous. On va le comprendre facilement :

Sous le régime de l'exercice qui vient de finir, les propriétaires de vins défectueux, dans le département de l'Hérault, par exemple, où l'on a récolté, en 1875, trente fois plus d'hectolitres de vin que dans le Lot, les propriétaires étaient obligés de payer les droits sur les vins qu'ils brûlaient, à moins de s'exposer aux procès-verbaux et aux grosses amendes de la régie. L'exercice étant aboli, ils brûleront, sans payer aucun droit, leurs vins les plus mauvais et amélioreront les autres avec l'alcool qu'ils auront fabriqué.

Assurément cela vaut mieux pour nous que l'abaissement des droits sur l'alcool de grain ou de betterave, si vivement combattu par M. Pagès Duport ; car, avec l'abaissement des droits, c'est-à-dire avec le vinage à prix réduit, tous les vins auraient pu être manipulés et transformés par une forte adjonction d'alcool, tandis qu'aujourd'hui une grande partie sera du moins convertie en alcool et ne viendra plus sur les marchés commerciaux. Il est manifeste cependant que nous perdrons quelque chose à la suppression de de la législation existante.

Nous lisons dans le *Journal officiel* que M. Pagès-Duport, n'ayant pu répondre lundi à M. Ganivet et à M. Bocher, par suite de la clôture de la discussion, avait annoncé l'intention de parler contre l'ensemble de la loi et d'en demander le rejet. Malheureusement, un article additionnel ayant été supprimé dans la séance de mardi, la loi s'est trouvée réduite au seul amendement, ne formant qu'un article, présenté par M. Ganivet et adopté par l'Assemblée. Il n'y a pas lieu, conformément au règlement, à une discussion et à un vote sur l'ensemble, quand une loi ne se compose que d'un article.

A vrai dire, l'abolition de l'exercice des bouilleurs de cru n'a été qu'un moyen électoral pour un grand nombre de députés des départements principalement exercés. Il est à présumer que la prochaine Chambre reviendra sur une décision qui coûte une dizaine de millions au Trésor Public, et qui, sans nuire beaucoup aux véritables intérêts vinicoles, est bien loin de leur être favorable.

Nous extrayons d'un tableau publié par l'agence Havas le nombre et la qualité des électeurs sénatoriaux dans le département du Lot et dans les départements limitrophes, ainsi que le nombre des sénateurs à élire :

LOT. — 2 sénateurs nommés par 6 députés, 29 conseillers généraux, 30 conseillers d'arrondissement, 321 délégués. — 386 électeurs.

AVEYRON. — 3 sénateurs nommés par 8 députés, 42 conseillers généraux, 47 conseillers d'arrondissement, 289 délégués. — 386 électeurs.

LOT-ET-GARONNE. — 2 sénateurs nommés par 6 députés, 35 conseillers généraux, 37 conseillers d'arrondissement. 319 délégués. — 397 électeurs.

TARN-ET-GARONNE. — 2 sénateurs nommés par 4 députés, 24 conseillers généraux, 29 conseillers d'arrondissement, 194 délégués. — 254 électeurs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans nous communique l'avis suivant, qui indique un changement de service à partir du 20 décembre courant :

Départs de Cahors : 5 h. 10 matin, 1 h. 20 soir, (au lieu de 12 h. 25) 5 h. 40 soir.

Arrivées à Cahors : 11 h. 10 matin, 5 h. 7 soir (au lieu de 7 h. 55), 9 h. 41 soir.

Le clergé du diocèse vient d'éprouver une nouvelle perte : M. l'abbé Dauriac, curé de Bretenoux, est décédé le 13 de ce mois dans sa 61e année.

Le public est informé que le 30 décembre courant, à 9 heures du matin, il sera procédé en l'Hôtel de la Préfecture à la réamodiation des canionnements de pêche sur les rivières du Lot et de la Dordogne.

MAIRIE DE CAHORS.

Ecole de dessin à l'Hôtel-de-Ville, entrée par l'escalier de service.

Le Maire de la vile de Cahors, a l'honneur de prévenir les élèves de l'Ecole de dessin, que les cours auront lieu les mardis, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à 9 heures et demie, à partir du 15 décembre courant.

Le maire de la ville de Cahors, a l'honneur d'informer les habitants, que l'ouverture du Musée de Cahors, aura lieu le dimanche 2 janvier 1876.

Le Musée restera ouvert de 2 heures à 4 heures.

L'entrée par l'escalier de service.

La sortie par l'escalier des juges de paix.

Dimanche, 19 décembre prochain, à 2 heures du soir, la *Société Orphéonique* se réunira en *assemblée générale*, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Dans cette séance, il sera rendu compte des travaux de la Société pendant l'année 1875 et il sera présenté le compte financier.

MM. les membres patrons sont priées d'assister à cette réunion.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. L. LIMAYRAC.

2e *Séance du 21 août 1875.* — (Suite).

Arrondissement de Gourdon.

Le Conseil exprime le vœu :

1° Que le fonds d'abonnement destiné au traitement des employés de la Sous-Préfecture de Gourdon soit augmenté ;

2° Que le chemin de St-Julien à Gourdon soit classé et construit ;

3° Qu'il soit procédé à l'exécution des travaux à effectuer aux échelles de Mauzac et de Bergerac sur la Dordogne ;

4° Que la rectification de la route départementale, n° 1, dans la côte de la Magdelaine aux abords de Gourdon soit effectuée ;

5° Qu'il soit créé un bureau d'enregistrement à St-Germain ;

6° Que le service des dépêches de Gourdon à Villefranche-de-Belvès soit rétabli ;

7° Qu'il soit créé une école de hameau à Nadaillac, commune du Roc.

Poids et mesures. — Rétablissement du poste de vérificateur à Gourdon. — Rejet du vœu du Conseil d'arrondissement de Gourdon.

M de Gozon, rapporteur de la commission des vœux, s'exprime ainsi :

Au nom de la commission, je propose le rejet du vœu du Conseil d'arrondissement relatif au rétablissement du poste de vérificateur des poids et mesures, à Gourdon.

Mais comme membre de la minorité de cette commission, je veux combattre ses conclusions.

Ce poste qui fut enlevé à notre ville et à notre arrondissement n'a cessé de soulever des revendications très-justes, il fut, en effet, supprimé, d'un trait de plume, sans que les intéressés fussent consultés et cela pour reconnaître des services que l'Etat ou le département aurait dû récompenser s'il y avait lieu. Mais il n'en était peut-être pas ainsi ; il fallait trouver 800 fr. pour un homme. On supprima le vérificateur des poids et mesures de Gourdon et on décida que les 800 fr. devenus libres seraient partagés entre le vérificateur de Figeac et de Cahors, chargés de la vérification de Gourdon.

Depuis cette époque, la vérification ne s'est pas améliorée, elle en a cependant le plus grand besoin; c'est ce qui ressort du vœu déposé dans la séance d'hier.

M. Bessières répond que rapporteur de la Commission des vœux, il est chargé de proposer le rejet du vœu dont vient de parler M. de Gozon, et qu'il y a lieu de s'opposer au rétablissement du 3e service de vérification des poids et mesures à Gourdon, et lit, à l'appui de ces conclusions, une dépêche ministérielle qui recommande de réduire ce service, autant que possible.

M. de Gozon insiste et se plaint de l'absence de toute vérification dans la plupart des cantons de l'arrondissement de Gourdon qui ne sont parcourus qu'une fois l'an et qui auraient des garanties autrement sérieuses si le vérificateur vivait au milieu des populations, et il ajoute que le jugement de ses adversaires n'est pas désintéressé et qu'il ne convient pas que les juges se partagent, comme dans le cas présent, les dépouilles de ceux qui voient leurs prétentions déçues. Il conclut au rejet des propositions de la Commission et au rétablissement d'un poste de vérificateur des poids et mesures, à Gourdon.

Les conclusions de la Commission mises aux voix sont adoptées par 14 contre 7.

M. le baron Dufour demande que les inspecteurs des poids et mesures fassent rigoureusement leur inspection.

M. le Préfet dit qu'il veillera à l'exécution de la loi.

Création d'une station de monté à Puy-l'Evêque.

Le même rapporteur propose de donner acte à M. le Préfet de la communication de la dépêche de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce répondant au vœu émis par le Conseil en faveur de la création d'une station de monte à Puy-l'Evêque et le renforcement des autres stations existantes. Le Conseil donne acte.

Sections électorales. — Labastide-Murat. — Goudou.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil décide que la commune de Labastide-Murat sera divisée en deux sections électorales : Labastide-Murat qui élira 12 conseillers municipaux et Goudou qui en élira 4.

Budget. — Sous-Chapitre XIII.

M. Pierre Dufour, après avoir rappelé, au nom de la Commission des finances que les crédits des 11 premiers articles du Sous-Chapitre XIII avaient été fixés par le Conseil général dans la séance du 18 août à la somme de 26,222 fr., propose d'inscrire à l'art. 12, pour dépenses imprévues, la somme de 16.890 fr. 33 c.

Ce qui portera le total du Sous Chapitre XIII à 42,112 fr. 33 c

Ces conclusions sont adoptées.

Ecole vétérinaire de Toulouse, — Bourses aux élèves Mispoulet et Pagès.

Le même rapporteur propose d'accorder une bourse entière au nommé Mispoulet (Léopold), de Loupiac, élève à l'Ecole vétérinaire de Toulouse et d'inscrire à l'article 3 du Sous-Chapitre 11, le crédit de 900 fr. qui servira à payer la bourse du jeune Mispoulet dont il vient d'être parlé, ainsi que celle du jeune Pagès (Aimé), de Montcuq, dans le cas où cet élève actuellement externe serait réintégré comme interne à la même école. — Adopté.

(A suivre).

Nous recevons de M. le curé de Bétaille la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je vous serai obligé de vouloir bien insérer dans votre journal la réponse, qu'à mon grand regret, je suis obligé de faire à M. Gimel, un de mes paroissiens.

Après avoir appelé *factieux* et *mauvais citoyen*, M. Sourrieu, qui est un bon, pieux et savant missionnaire, il me reproche dans sa lettre fort, peu respectueuse du reste, d'avoir été peu *convenable, d'user de moyens occultes*, et d'être *peu délicat de conscience*, ayant porté tort à mon prochain. Vraiment cela ferait rire, si ce n'était pas si triste. Mais des injures n'ont jamais valu la vérité, et je vais la rétablir pour lui, qui n'assistait pas au sermon qu'il a critiqué, et pour ceux qu'il égare en mêlant (lui et pas nous), la politique là où elle ne se trouve jamais.

J'étais aussi attentif que personne à ce discours du 14 novembre. Je crois l'avoir compris et suivi aussi bien que pas un des auditeurs, et voici, en substance, le thème du prédicateur : Il a manifesté à plusieurs reprises son respect pour toutes les opinions. C'était une précaution oratoire, parce qu'il connaissait le terrain où il manœuvrait. Après avoir déclaré la complète neutralité de l'Eglise entre tous les partis, il nous l'a présentée comme mère tutrice, régulatrice des croyances du peuple qui, ne pouvant étudier, a besoin d'une autorité qui ne le trompe pas. Il dut signaler les dangers que couraient ces croyances, par la lecture des journaux impies et irréligieux; il flagella les écrivains qui tuent la foi dans le cœur du peuple; enfin il fit un appel plein de cœur à tous les esprits sincères et droits, leur montrant l'Eglise comme leur mère commune, pouvant seule unir ensemble ceux que divisent les idées politiques.

Si c'est cette presse irréligieuse et ces écrivains sans foi qu'il veut défendre, M. Gimel n'a qu'à le dire. Que ces hommes blasphèment nos dogmes qu'ils ne connaissent pas; qu'ils insultent les prêtres et les missionnaires, on s'y attend; ce sont des ennemis déclarés, on les connaît. Si on les perd, on ne va pas les chercher dans nos églises, ils ne visitent pas le St-Sacrement et ils ne viennent pas mêler leurs voix aux nôtres.

M. Gimel me reproche d'avoir fait des visites aux dignitaires de la fabrique; mais c'était dans l'ordre. Il est scandalisé que nous nous soyons assis à leur table! J'avoue que lorsque je comprends qu'on m'invite, avec le désir que j'accepte, je ne refuse jamais de m'asseoir à la table de mes paroissiens, que je regarde tous comme des amis.

Je n'ai jamais ambitionné les bonnes grâces de personne en particulier, mais j'ai cru bien faire en me montrant toujours impartial et ne me mêlant jamais à la lutte. J'ai cherché à être agréable et utile à tous, quand je l'ai pu; mais je n'ai jamais eu plus de peur des bonapartistes que de M. Gimel. Dans le temps, il s'est permis de m'écrire une lettre, que j'ai conservée comme modèle de *convenance*. Il me menaçait d'un article dans son journal, si je ne chantais le *domine salvam fac rempublicam*. Comme je n'avais pas d'ordre à recevoir de lui, je gardai le silence. L'autorité compétente ayant parlé, j'ai fait mon devoir. Il manqua au sien, et je l'avais pardonné sans rien dire.

On dit que le style c'est l'homme. Eh! bien M. Gimel ne doit pas être heureux. Il n'a pas l'âme tranquille en faisant ce métier; et s'il croit en Dieu, juge de nos actes, il doit être effrayé de la responsabilité qu'il assure sur lui, en égarant ainsi ceux qui le suivent.

Il s'est permis de recommander la lecture de St-Paul à M. Sourrieu, sur un point qu'il n'a pas toujours observé : *Le respect aux pouvoirs établis*; je lui signale, moi, qui lis St-Paul plus souvent que lui, ce passage qui lui fera du bien : *La Charité est patiente, douce, bienfaisante, point envieuse, pas orgueilleuse, ni ambitieuse, elle supporte tout, croit tout, espère tout, et souffre tout.*

C'est dans la méditation de ce texte que je trouve la force de l'aimer encore, pour l'amour de Dieu, malgré le mal qu'il fait aux âmes qui me sont confiées; de lui pardonner, quoiqu'il sache bien ce qu'il fait.

Sur ce, je prie Dieu de le convertir et suis son très-humble serviteur.

CÉLARIÉ,
curé de Bétaille.

La Cour de cassation a, dans son audience, du 11 décembre, rejeté le pourvoi de Sophie Gautié, condamnée à mort par arrêt de la Cour d'assises du Lot du 17 novembre 1875.

On nous écrit de Martel :

Au marché de samedi dernier, un marchand de truffes perdit un portefeuille renfermant 750 francs en billets de banque et le fit publier aussitôt. Voyant que personne ne le rapportait, il prévint le commissaire de police qui se mit à la recherche de l'objet perdu. Grâce à son activité et à sa vieille expérience d'ancien sous-officier de gendarmerie, M. Bousquet fut bientôt sur les traces d'un individu qui avait déjà changé de costume depuis qu'il avait ramassé le portefeuille et qui nia vivement l'avoir trouvé. Malgré ses dénégations, M. le commissaire l'invita à le suivre dans son bureau où le voleur fut obligé de rendre le précieux objet qu'il avait adroitement dissimulé sous sa veste. La somme était intacte et vous pouvez juger de la satisfaction de son propriétaire.

La direction générale des Postes publie un avis indiquant diverses modifications de tarif. Voici les plus importantes :

A partir du 1er janvier 1876, le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie sera fixé comme suit :

Pays d'Europe, etc. — Lettres ordinaires, 30 c. par 15 grammes; lettres recommandées, 30 cent. par 15 grammes et droit fixe de 50 cent; cartes postales ordinaires, 15 cent; cartes postales recommandées, 40 cent.

Etats-Unis — Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 grammes; lettres recommandées, 40 cent. par 15 grammes et droit fixe de 50 cent.; cartes postales ordinaires, 20 c; cartes postales recommandées, 45 cent.

MARCHÉ-FOIRE DU 11 DÉCEMBRE

Les denrées abondaient presque autant qu'à la foire du 1er courant.

Le nombre des oies grasses était aussi fort que celui de la foire dernière : il s'est élevé au chiffre de 270 paires; on peut attribuer cela au grand froid qu'il a fait ces jours derniers, lequel pour la préparation de ce genre de graisse, est bien préférable au temps humide. Il s'en est vendu depuis 1 fr. 70 le kilog jusqu'à 2 fr. 10.

Les foies gras d'oies abondaient aussi; ils se sont vendus en moyenne au prix de 5 fr. le k.

Les cochons gras se sont vendus au prix de : poids vif, 1 fr. le kilog.

Les dindes vivantes se sont vendues, poids vif, au prix de 1 fr. le kilog.

HALLE AUX GRAIS.

Blé: 523 hectolitres vendus en moyenne au prix 22 fr. 50 c.

Maïs : 293 hect. vendus au prix moyen de 12 fr. 50.

Noix ; 200 hect. vendus en moyenne au prix de 6 fr. 25 c.

Pommes de terre : 72 hect. vendus depuis 3 fr. 75 c, l'un, jusques à 5 fr. 50 c.

En somme, beaucoup d'affaires. Le blé a subi une légère hausse.

Environ 250 tonneaux de vin noir de la côte du Lot, ont été vendus pour la Hollande; et ont été pris dans la région de Luzech, Albas et Castelfranc; ils ont été payés de 315 à 350 francs le tonneau.

On nous écrit de Castelfranc :

La foire de Castelfranc du 10 décembre a été tenue par un froid rigoureux

Aussi, ceux qui n'étaient à la foire que pour passe-temps ont-ils jugé à propos de la tenir dans les cafés autour d'un poêle bien chauffé, à la grande joie des débitants. Il a été vendu des moutons gras à des prix relativement bas, l'on n'y a conduit que peu de bœufs et de porcs.

Hausse sensible sur le blé. La volaille n'était pas chère. Les œufs hors de prix.

Nous rappelons à tous ceux qui ont l'habitude de les tenir qu'il est foire à Castelfranc le jeudi gras, le 16 août et le 10 des autres mois.

Pour la chronique locale A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du *Journal*).

Versailles, 15 décembre.

Un seul candidat au Sénat a été élu, dans la journée de mardi, M. Fourcand, député de la Gironde, a obtenu tout juste la majorité absolue; mais l'écart entre les suffrages des candidats de la gauche et ceux des candidats de la droite est grandement à l'avantage des premiers.

Le *Journal des Débats* qui applaudit avec un véritable enthousiasme au triomphe de la gauche, reproche un peu d'indiscipline à la coalition des républicains et des *extrêmes* de l'extrême droite. Il prétend que cette indiscipline est la seule cause que la liste des gauches n'a pas passé tout entiere. En revanche, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi au sujet du groupe de l'Appel au peuple : « Les bonapartistes, qui apportent assez régulièrement leurs concours, sans être pour cela des alliés, ne paraissent pas avoir fait défaut à l'engagement qu'ils avaient pris vis-a-vis d'eux mêmes de voter pour la liste des gauches. »

L'extrême droite a tenu une réunion mardi.

Après avoir accepté, à l'unanimité, la démission de M. de La Rochette, elle a rédigé la déclaration suivante :

« Les députés soussignés, voulant accepter seulement la responsabilité de leurs actes personnels, » déclinent celle qu'ont assumée les membres de » la réunion qu'ils ont eu le regret de voir se séparer de la majorité, et déclarent que dans les » séances précédentes la réunion a affirmé la résolution de n'essayer une entente pour les élections de sénateurs qu'avec les groupes conservateurs. Elle avait formellement repoussé toute » idée d'alliance avec les groupes dans lesquels se » rencontrent avec les adversaires les plus décidés » de la monarchie légitime, les ennemis avérés de » l'Eglise et de l'ordre social chrétien. Elle persiste » dans cette politique royaliste qui veut rester catholique et conservatrice. Elle n'a jamais eu » d'autres représentants parmi les candidats au » Sénat que les treize membres désignés par elle » et dont les noms sont inscrits sur la liste de la » droite. Résolus à déjouer les intrigues, à combattre les usurpations et les violences révolutionnaires, les députés royalistes prient Dieu d'épargner à la patrie les maux dont elle est menacée, » de dissiper les préjugés, d'éclairer les esprits, » d'éteindre les haines, de préparer par l'apaisement » la concorde des intelligences et des cœurs, indispensable à la restauration de la monarchie, et » d'épargner au roi la douleur de n'arriver au » trône qu'à travers les ruines. »

* * *

L'*Union* désavoue M. de La Rochette et les autres députés qui ont voté avec les gauches. Elle trouve leur manœuvre au moins téméraire; elle ne l'aurait pas conseillée. En tout cas, le comte de Chambord est absolument étranger à ce vote, personne dans l'Assemblée ne peut aujourd'hui supposer qu'il parle et agit au nom du roi. L'*Union* dément formellement que le comte de Chambord ait envoyé un télégramme de félicitations à MM. de La Rochette et de Franclieu.

* * *

Le *Monde* dit que plus on examine la conduite de M. de La Rochette, plus l'indignation des honnêtes gens grandit contre le triste héros de ce scandale. Grâce à quelques esprits affolés par la haine et poussés par la plus méprisable ambition, les gauches vont posséder la presque totalité des 75 siéges de sénateurs à vie.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Versailles, 15 décembre, 5 h. 1/2 s.

La protestation suivante est lue à la tribune par M. Paris, député du Pas-de-Calais :

« Les soussignés croient devoir porter à la connaissance du président de l'Assemblée la protestation » suivante :

« Dès l'ouverture de la séance, des bulletins de » vote sous enveloppe ont été distribués, dans la » salle des délibérations, par des députés placés au » pied de la tribune. Chacun de ceux qui entraient » par la porte de gauche recevait ainsi son bulletin » de vote sous le regard de scrutateurs. Un tel procédé, pratiqué jusqu'à deux heures et demie, est » contraire à la dignité de l'Assemblée, au secret » du vote et à la liberté de l'électeur.

« En conséquence, les soussignés demandent la » nullité des opérations électorales du 15 décembre » 1875. »

M. Paris développe sa protestation, et demande qu'à la veille des élections générales un pareil précédent ne puisse être accepté. Il insiste sur l'intervention de M. d'Audiffret-Pasquier qui a *mis bon ordre* au procédé de la remise des bulletins dans le sein même de l'enceinte législative. Comme sanction, il est indispensable de décréter de nullité les opérations électorales de ce jour.

M. Gambetta répond à M. Paris. Il dit qu'on a déposé avant aujourd'hui sur diverses tables dans le sein de l'Assemblée plusieurs listes de candidats.

Plusieurs voix à droite contestent cette assertion, et disent que la liste de droite ne s'y trouvait pas.

M. Gambetta maintient que la liste de droite s'y trouvait, et ajoute que M. le président a ordonné de l'enlever avec celle de gauche.

Une voix : Personne ne remettait aux députés la liste de droite. On était libre de la prendre

M. Gambetta dit que les huissiers distribuaient les deux listes.

Plusieurs voix : Non, non, non.

Interrompu par M. Buffet, M. Gambetta dit que M. le ministre de l'intérieur devient le *ministre de l'interruption.*

M. le président refuse de rappeler M. Gambetta à l'ordre. Il blâme la parole de M. Gambetta, mais M. Buffet avait interrompu et le réglement ne permet pas les interruptions.

M. Gambetta expose que avant la remise des bulletins reproché par M. Paris, la liste de gauche avait été affichée. Ce qui vous irrite, ajoute-t-il, c'est la discipline dans nos rangs.

Une voix : Vous avouez donc.

M. Gambetta : Le bulletin ouvert n'est pas une pression sur l'électeur. On n'arrêtera pas la justice de l'Assemblée nationale.

M. Paris rétablit les faits comme il les comprend. Le fait capital c'est que deux députés remettaient sous enveloppe la liste de la gauche. Il y a là une surveillance injurieuse, et beaucoup de députés ont déposé immédiatement leur vote sans même ouvrir l'enveloppe.

M. Baragnon nommé par M. Gambetta reconnaît avoir trouvé une liste ouverte à gauche. Mais, dit-il, cette liste était ouverte parce qu'on était au moment de la mise sous enveloppe. J'ai pu la prendre, et comme l'on sait que je votais contre la gauche, et que par conséquent je n'étais point à surveiller, on ne m'a pas donné une liste sous enveloppe.

M. Gambetta dit que M. Baragnon est venu défendre sa pudeur.

M. le Président blâme cette expression.

M. Gambetta fait appel au bon sens de l'Assemblée, et la prie de ne tenir aucun compte de la protestation de M. Paris.

M. Méplain demande à faire connaître un fait nouveau. Les députés du côté gauche n'avaient pas la liberté de trouver des listes imprimées en dehors de l'enceinte législative. Il n'y en avait que dans l'enceinte, et on les leur remettait sous enveloppe. Jusqu'à aujourd'hui, au contraire, toutes les listes étaient à la disposition de chaque député.

La proposition de M. Paris est rejetée par 334 voix contre 321.

Un très grand nombre de députés et plusieurs ministres se sont abstenus. Ils trouvent regrettables les incidents électoraux qui se sont produits, mais ils disent qu'il serait tout à fait excessif de voir l'Assemblée annuler elle-même l'un de ses propres scrutins. Chaque député, en effet, sait très bien ce qu'il veut faire pour la nomination du Sénat.

Paris, 15 décembre, 7 h. m.

Le *Journal officiel* publie le tableau des importations et des exportations jusqu'au 30 novembre.

Les importations pendant les onze premiers mois de cette année se sont élevées à 3 milliards 360 millions, comprenant; objets d'alimentation 704 millions; produits naturels et matières nécessaires à l'industrie, 2 milliards, 47 millions; objets fabriqués, 427 millions; objets divers, 182 millions 500 mille fr.

Les exportations se sont élevées pendant les mêmes onze mois à 3 milliards 656 millions, comprenant : objets fabriqués 202 millions 500 mille francs; produits naturels, objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie, 1 milliard 441 million; autres produits, 187, millions.

Bourse de Paris.

Paris, 16 décembre 1875.

Rente 3 p. %.....	65.60
— 4 1/2 p. %.....	95.50
— 5 p. %.....	103.85

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT, Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris — ALPHONSE MOUREAUX, Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées on été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consultent jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer.

Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre ; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Edité par l'Institut géographique de Paris avec un soin parfait ; il offre des renseignements tous nouveaux :

1° *Les mers, fleuves, lacs* sont tracés en BLEUE ;

2° *Les chaînes de montagnes* sont en BISTRE ;

3° *Les noms* sont en NOIR, ainsi que *les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes ;*

4° *Les courants marins* se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer : leur direction est indiquée par des flèches ;

5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

Prix ordinaire de ce globe rendu franco en province. . **18 fr.** — Deux de ces globes sont exposés au bureau du *Journal du Lot*.

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montifaud qui vient de faire paraître une édition populaire de son livre si curieux : *les Courtisanes de l'antiquité, Marie-Magdeleine*, ainsi qu'une réédition des *Voyages aux estats et empire de la lune* et *Voyages aux estats et empire du soleil*, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps : « l'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4° colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte ; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues :

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrâce, exécutée par Monnin. — *Danaë*, de Charbonnel, par lui-même. — *Le Ru du moulin*, de Tanguy, par lui-même. — *Chloé*, de Jules Lefebvre, par Monnin. — *Les Grigoux*, de Charbonnel, par lui-même. — *L'Amateur des tableaux*, de Léyendeker, par Cattelain. — *Erasme*, d'Holbein, par H. Lefort. — *Rêverie*, de Laforesterie, par A. Masson. — *Sous bois, près Provins*, de Guérard, par lui-même. — *La Poésie à l'hôpital*, de Monnier, par lui-même. — *Une bonne Femme*, de Flameng, par Lucas. — *Environs de Caen*, d'Hervier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés : Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montifaud, Armand Silvestre, ect.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés : *les Musiciens de la noce*, de Charbonnel ; *la Basse-cour*, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux : 49, *Chaussée-d'Antin*, Paris.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente mardi, par séries hebdomadaires à 45 c., une nouvelle réimpression de l'*Echo de la Sorbonne*, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et colléges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

FIGARO DU DIMANCHE

Il y a un grand nombre de personnes qui ne s'abonnent pas aux journaux quotidiens, tels que le *Figaro*, à cause de leur prix élevé. Aussi la direction de ce journal, voulant mettre le *Figaro* à la portée de tout le monde, vient-elle de créer des abonnements spéciaux du Dimanche, qui ne coûteront que DOUZE fr. par an et UN franc par mois.

Le numéro auquel cet abonnement donne droit est celui du Dimanche, qui est double ; il contient, dans sa première partie, le *Figaro* ordinaire, avec son côté politique, mondain, anecdotique, théâtral, etc. ; sa seconde partie se compose d'un supplément spécialement littéraire, où se trouvent, non-seulement des articles inédits, mais des reproductions choisies avec le plus grand soin, comme extraits de livres, souvenirs de voyages, nouvelles et relations historiques, etc. A partir du 1er janvier, ce Supplément contiendra une nouvelle des meilleurs auteurs. en un seul feuilleton. La rédaction de ce numéro tout entier est choisie de façon à fournir une lecture de famille qui puisse passer entre toutes les mains.

Le *Figaro* du Dimanche et son supplément contiennent HUIT pages au lieu de QUATRE ; ces huit pages se composent de 48 colonnes, qui fournissent *douze mille lignes*.. Il y a donc largement de quoi lire toute la semaine.

Les journaux anglais hebdomadaires, qui ont donné au *Figaro*, l'idée de cette inovation, tirent tous à des centaines de mille d'exemplaires. Il y a certainement en France un public assez nombreux pour assurer le plus grand succès à la nouvelle combinaison du *Figaro*.

Adresser le montant des abonnements à M. de Villemessant, hôtel du *Figaro*, 26, rue Drouot, à Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences

Sommaire du n° du 11 décembre 1875.

Appareil à gaz auto-pneumatique : P. Nolet. — Commission de météorologie de Lyon : E. Margollé. — De quelques terres qui conservent leur fertilité sans recevoir d'engrais : G. Tissandier. — Nouvelle machine magnéto-électrique : A. Niaudet. — Au cœur de l'Afrique : Dr Z. — L'exploration géographique de l'Inde anglaise : A.-F. de Fonpertuis. — Les balances sans fléaux : G. Tissandier. — Le phrynosome : Dr E. Sauvage. — Chronique. — Académie des sciences : Stanislas Meunier. — Appareil pour l'essai des betteraves.

Bureaux, 17, rue des Ecoles-de-Médecine, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 24 (11 DÉCEMBRE 1875).

La pression de l'air et la vie de l'homme, d'après M. Jourdanet. — L'expédition du passage de Vénus à Nouméa, par M. Angot. — La dissociation chimique et les phénomènes volcaniques, par M. Silvestri. — Académie des sciences de Paris. — Le diable sucré, compte rendu ne l'ouvrage de M. Bouchardat, par M. Brouardel. — Publications nouvelles. — Chronique scientifique.

* * *

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 24 (11 DÉCEMBRE 1875).

L'école française d'Athènes et l'école française de Rome, par M. Ch. Bigot. — Etudes nouvelles sur la révolution : L'ancien régime, l'esprit et la doctrine, par M. H. Taine. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Nous recommandons tout particulièrement la

MON AD. GODCHAU 12, Fg Montmartre

La plus importante maison de Paris, connue pour vendre le meilleur marché du monde entier.

Envois franco en province à partir de 50 fr.

Vestons édredon fin doublés entièrement satin laine..... 15f

Admirables Coins de feu pour appartements et bureaux..... 5f75

Riches pantalons elbeuf très épais, chauds, solides..... 11f

Très beaux Pardessus ratines pour enfants de 3 à 8 ans..... 5f50

Magnifiques Robes de chambre ouatées très chaudement..... 11f50

Macfarlanes ratines, gros boutons, dernière mode..... 17f

Ulsters, grande capote russe qui se vend partout au moins 50 fr. pour..... 32f

10,000 Pardessus splendides de solidité, de finesse et d'élégance..... 18f

Choix énorme de Pardessus, Macfarlanes et Costumes d'enfants pour tous âges.

Envois franco du Catalogue illustré, avec indication des mesures à prendre.

Toute marchandise ne convenant pas est échangée ou remboursée sur simple demande.

GROS ET DÉTAIL

12, rue du Faubourg-Montmartre, au coin de la rue Bergère, 37 et 39, Paris.

Les GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK sont *apéritifs, stomachiques, purgatifs* et *dépuratifs* selon la dose employée qui est de un, deux ou trois. Que de maladies évitées ou guéries par leur usage ! — Exiger les *véritables* dans des boîtes *bleues*. — Etiquettes en 4 couleurs. — Signature A. ROUVIERE en rouge. 1 f. 50 la 1/2 boîte. — Paris, pharmacie Leroy et toutes les pharmacies.

La librairie agricole de la Maison rustique envoie franco, à toute personne qui en fait la demande, son catalogue général, et un numéro spécimen de chacun des journaux qu'elle publie : *Journal d'Agriculture pratique*, 40e année, hebdomadaire, 20 fr. par an. — *Revue horticole*, 48e année, bimensuel, avec planches coloriées, 20 fr. par an. — *Gazette du village*, 13e année, hebdomadaire, 6 fr. par an.

Adresser les demandes de catalogues et de numéros spécimens au Directeur de la *Librairie agricole*, 26, rue Jacob, à Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 °/₀ pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 °/₀ rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolié diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Catlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry,

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait. sans cause apparente, d'une atrophie complète, vec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical La Revalescière a complément rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, âlle économse i encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil. ; 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — *les Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdant, épicier.

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anciennes Maisons de Fabrication **Robert & Amiet** Ancien Directeur de l'École d'Horlogerie

Grde-Rue, 70, Besançon, *seule ville française de production.*

Horloges publques perfectnées pr Eglises, Hôtels de Ville etc.

On demande des représts, villes, cantons, etc.

Pour tous les articles et extraits non signés,

Le propriétaire-gérant A. Laytou.

BIBLIOTHÈQUE des SCIENCES CONTEMPORAINES

publiée avec le concours

DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

Par la librairie C. REINWALD et Ce, 15, rue des Saints-Pères

La Bibliothèque des sciences contemporaines se publie par volumes in-12, format anglais.

Les deux premiers volumes de cette Bibliothèque viennent de paraître et contiennent :

LA BIOLOGIE

PAR LE DOCTEUR CH. LETOURNEAU

1 volume in-12 de 566 pages, avec 112 gravures sur bois.

Prix broché, 4 fr. 50 ; relié toile anglaise, 5 fr.

LA LINGUISTIQUE

PAR M. ABEL HOVELACQUE.

1 vol. in-12 de 378 p. — Broché, 3 fr. 50 ; relié toile angl., 4 fr.

Le volume III contenant l'**ANTHROPOLOGIE**, par le Dr P. TOPINARD, de près de 600 pages avec de nombreuses gravures sur bois, paraîtra vers le 15 décembre, et son prix sera de 5 fr. broché et 5 fr. 75 c. relié toile.

Avis au Clergé

Les Encens de *la Catholicité* vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. °/₀ qu'ils aissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

8 fois sur **10**

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de térébenthine** du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer ; il soulagede suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 *francs*, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 *centimes*.

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins tous spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'aulel brodé or.

A VENDRE

UNE PAIRE DE

Juments Bretonnes

LÉGÈRES

POUR LA VOITURE

S'adresser au Bureau du Journal.

8e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE et DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Correspondce étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

4 fr. par AN — 4 fr. par AN

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des *reconstituants*. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les *ferrugineux*, les *phosphates*, la *pepsine*, la *viande crue*, le *quinquina*, etc. — **4 fr.** le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel.

Envoi franco du prospectus sur demande.